

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 02 MAI 2016

Le 02 mai 2016, dix-huit heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Sébastien ROEHM Maire.

Etaient présents : Mmes HUE Corinne, SCIPION Anita, SERGENT Maria, TRANQUART Marilyne
MM. BOUCHER Dany, CHARLET Bruno, DE WILDE André, DESHAYES Nicolas,

Absents : MM. BERNARD Nicolas, MILON David, PARIS Vincent, PELLERIN Hugues, ROUSSELLE Jean-Marie.

Mme GUEDON Sonia a donné pouvoir à Mme TRANQUART
Mme TRANQUART Marilyne a été nommée secrétaire de séance

TRAVAUX DU S.I.E.G.E. RUE DU MARAIS (annule et remplace la délibération de février 2016)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le S.I.E.G.E. envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications rue du Marais.

Conformément aux dispositions statutaires du S.I.E.G.E. et aux règlements financiers dudit E.P.C.I. la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière tel que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève

- en section d'investissement : 9 333.34 €
- en section de fonctionnement : 8 000 €

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le S.I.E.G.E. dans la limite de montants indiqués ci-dessus et du choix retenu par le conseil municipal s'agissant du réseau de télécommunication.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :

- Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- l'inscription des sommes au budget de l'exercice 2016 au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP) et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT).

TRAVAUX DE LA MARE DU MARAIS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, dans le cadre des travaux d'enfouissement de réseaux et de voirie rue du Marais, il est nécessaire de réhabiliter la mare existante afin d'en limiter les débordements et présente au conseil les devis reçus :

	H.T.	T.T.C.
Entreprise BIGOT	2 080.00 €	2 496.00 €
Entreprise MOUTIER	2 380.00 €	2 856.00 €
Entreprise VITTECOQ	3 280.00 €	3 936.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir le devis de l'entreprise BIGOT sous réserve qu'elle intervienne début Juin.

Si l'entreprise BIGOT ne peut réaliser les travaux dans les délais prévus, la commune fera appel à l'Entreprise MOUTIER avec les mêmes contraintes.

SUBVENTIONS 2016

Le Conseil Municipal décide d'attribuer pour l'année 2016, les subventions aux associations :

- Anciens Combattants (UNC de Goupillières) : 620 €
- Club Automne Souriant de Goupillières : 1 600 €
- Association des Parents d'élèves du S.I.V.O.S. du Plateau : 2 250 € (9 voix « pour » et 1 voix « contre »)
- Comité des Fêtes de Goupillières : 1 260 € (9 voix « pour » et 1 voix « contre »)

PANNEAUX DE SIGNALISATION ET PLAQUES DE RUE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les devis reçus

pour la fourniture de panneaux de signalisation

	H. T.	T.T.C.
Entreprise GIROD	2 394.56 €	2 877.07 €
Entreprise M.S.D.	2 892.84 €	3 471.41 €

pour la fourniture de plaques de rue

	GIROD H.T.	M.S.D. H.T.
Plaque de rue émail + accessoires pour poteaux	66.66 €	
Plaque de rue alu laqué + accessoires pour poteaux	62.17 €	42.32 €
Plaque de rue émail à visser	46.13 €	
Plaque de rue alu laqué à visser	39.78 €	31.40 €
Plaque de rue tôle plane à visser		35.04 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir les devis de l'Entreprise GIROD.

Le devis des panneaux de signalisation sera ajusté pour y inclure des panneaux qui n'auraient pas été pris en compte afin de respecter les prescriptions du code de la route.

Le modèle plaque de rue en émail est retenu compte tenu de sa résistance aux aléas climatiques.

FLEURISSEMENT DE LA COMMUNE

Monsieur CHARLET Bruno, responsable du fleurissement de la commune sollicite du conseil municipal l'affectation d'un budget annuel pour l'achat des fleurs pour l'ensemble de la commune.

Le Conseil Municipal

- accepte (9 voix Pour et 1 abstention) le principe de cette ligne budgétaire,
- décide (8 voix Pour et 2 abstentions) d'affecter un budget annuel de 1 500 €.